

### Article 1 Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente de la SARL GATARD TP s'appliquent de plein droit à toutes ses ventes, ses prestations et services, à l'égard de tout client sauf accord exceptionnel préalablement rédigé et avalisé par l'entreprise.

En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales, sauf conditions particulières consenties par écrit par notre société au client (ex. devis).

Tout autre document que les présentes conditions générales et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

### Article 2 Devis et Commandes

Nos devis sont valables 3 mois à dater du jour d'émission, passé ce délai, les prix comportés pourront être révisés. Les commandes des clients nous lient et sont considérées comme définitives après :

- Retour signé et annoté « bon pour accord » de nos devis.
- Versement d'un acompte de 30 % du montant total de la commande concernée. En cas de modification ou d'annulation de commande par le client ou bien s'il ne vient retirer cette dernière dans le délai convenu, le contrat sera résilié de plein droit et le ou les acomptes versés seront conservés à titre d'indemnité par l'entreprise.

Au même titre, en cas de non-respect par le client de ses obligations, l'entreprise pourra se prévaloir de la résolution de contrat de plein droit. Le client sera averti par lettre recommandée avec accusé de réception, après lui avoir enjoint dans les mêmes formes de respecter ses obligations, les sommes avancées seront également conservées à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice ainsi subi.

**Toute commande acceptée par l'entreprise étant définitive, toute demande contraire du client nécessite l'accord écrit de l'entreprise.**

L'entreprise se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande tant que les dernières contractées par le client ne sont pas intégralement réglées.

Tous travaux supplémentaires non prévus explicitement dans le devis seront considérés comme travaux supplémentaires ; ils donneront lieu avant toute exécution à la signature d'un devis de travaux supplémentaires. L'entreprise est habilitée à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le client.

### Article 4 Prix

Toute commande est facturée aux prix et conditions en vigueur sur la base des tarifs communiqués au client, en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix des produits.

### Article 5 Facturation et Paiement

En cours de chantier, une ou plusieurs factures intermédiaires pourront être établies par l'entreprise au titre des travaux réalisés, la demande de provision ainsi établie devra faire l'objet d'un règlement à réception de la demande de paiement, faute de quoi le chantier sera stoppé jusqu'au paiement.

Le solde de la facturation sera établi à **l'achèvement des travaux et réglé à réception de la facture.**

Les paiements seront effectués par chèque ou virement.

La contestation partielle d'une facture ne dispense pas le client de régler la partie non contestée à son échéance.

Tout retard de paiement entraînera, en outre, de plein droit, sans qu'il soit besoin de mise en demeure l'exigibilité de la totalité des sommes dues à l'entreprise au titre des travaux déjà réalisés, mêmes ceux non encore facturés, ainsi que le droit pour la société de suspendre tous les travaux en cours jusqu'à complet paiement. En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

En cas de prorogation d'échéance et/ou de non-paiement au terme convenu, des intérêts de retard calculés à partir de la date d'échéance non respectée, fixés à 3 fois le taux légal seront facturés au client.

### Article 6 Réserve de propriété

Le transfert de propriété de nos fournitures est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de celles-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement.

Les risques (perte, vol, détérioration, ...) relatifs aux dits ouvrages sont cependant transférés au client dès leur livraison, de même que l'obligation de réparer les dommages qu'ils pourraient causer aux biens et aux personnes.

### Article 7 Propriété intellectuelle

Nos devis ainsi que nos dessins qui les accompagnent restent notre propriété. Ils ne sauraient être communiqués à des tiers, sans notre autorisation à peine de dommages et intérêts.

### Article 8 Force majeure

Est considéré comme cas de force majeure, conformément à l'article 1218 du code civil, tout événement, qui échappant au contrôle des parties, ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de leurs obligations

La partie subissant l'événement devra en informer l'autre partie, dans les plus brefs délais.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure déchargeant notre société de son obligation de réaliser les prestations, objet du marché, dans les délais initialement prévus : les grèves, l'incendie, l'inondation, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première ou matériaux, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers...

### Article 9 Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par notre entreprise et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux responsables de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client ne soit nécessaire.

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant GATARD TP.

### Article 10 Protection des données - Image

La société est seule propriétaire du site internet et responsable de l'ensemble des mentions informatives, techniques ou commerciales contenues sur le dit site.

Il est précisé que les informations, images, schémas et descriptif tant visuels que techniques, diffusés sur le site GATARD TP le sont à titre strictement indicatif, sans pouvoir être considérés comme contractuelles et qu'elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment de façon unilatérale par la société. Ces documents restent la propriété exclusive de l'entreprise.

### Article 11 Droit à l'image

Les photographies pourront être librement utilisées, sur tous supports, afin d'assurer la promotion de nos activités professionnelles, sous réserve du respect des droits des personnes et des biens photographiés et sauf demande explicite du client.

### Article 12 Contestations - Attribution de juridiction

Les différends ou litiges qui viendraient à se produire en suite ou à l'occasion du présent contrat seront résolus par voie d'arbitrage conformément au règlement du médiateur de la consommation (AME CONSO, 197 bd Saint Germain 75007 PARIS), auquel les parties déclarent adhérer.

### Article 13 Renonciation

Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.